

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : *1.2 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC*
OBJET : *AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION, L'EXPLOITATION ET LA DISTRIBUTION DU RESEAU DE CHALEUR DE VIGNEUX-SUR-SEINE*

Total : 56 L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trente et un janvier, s'est assemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAÏ.

Présents : 38 Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAÏ ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude- LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET

Représentés : 17 Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Monique BAILLOT représentée par Colette KOEBERLE ; Thierry BATTISTI représenté par Laurent ROUSSET ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Olivier CLODONG représenté par Gilles CARBONNET ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE représenté par Thomas CHAZAL ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT représentée par Régis PHILIPPE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jocelyne FALCONNIER ; Aly SALL représenté par Christian FERRIER ; Fouad SARI représenté par Dominique DEVERNOIS

Absent : 1 Sylvie DONCARLI

2025-001

SECRETAIRE DE SEANCE
Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 20/02/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

DELIBERATION

2025-001	AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION, L'EXPLOITATION ET LA DISTRIBUTION DU RESEAU DE CHALEUR DE VIGNEUX-SUR-SEINE
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DRCL-027 du 13 mars 2024 transférant la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur pour la commune de Vigneux-Sur-Seine,

CONSIDERANT que depuis l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DRCL-027 du 13 mars 2024 susvisé la Communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur sur la commune de Vigneux-Sur-Seine,

CONSIDERANT qu'elle se substitue donc à la commune de Vigneux-sur-Seine pour les contrats conclus par cette collectivité pour l'exercice de cette compétence,

CONSIDERANT que la commune de Vigneux-Sur-Seine avait conclu un contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie avec la société CONCORDIA,

CONSIDERANT que par le transfert de compétence opéré la CAVYVS se substitue à la commune de Vigneux-Sur-Seine pour l'exécution du contrat de délégation de service public susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient d'acter cette substitution par la conclusion du présent avenant

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie avec la société CONCORDIA ci-annexé.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les actes y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#